



EURECAB

UNE PROPOSITION DE LOI LÈVE LE VOILE SUR LA FACE CACHÉE DE UBER ... ET BOOSTE L'INTÉRÊT POUR UNE PLACE DE MARCHÉ TRANSPARENTE

Faisant l'objet de nombreux débats depuis bientôt un an, [la proposition de loi de Laurent Grandguillaume](#) sur les taxis et VTC (voiture de tourisme avec chauffeur) a mis en lumière des sujets délicats comme la paupérisation, le contournement de la loi et les conditions de travail difficiles pour les chauffeurs.

Dans une récente interview, le député a déclaré avoir constaté « des situations difficiles dans le taxi (...) comme dans le VTC où de plus en plus de chauffeurs dénoncent le montant exorbitant des commissions pratiquées par Uber et le montant des courses qui parfois avoisine les 4 euros. [Pendant que certains chauffeurs s'appauvrissent en travaillant, certaines plateformes s'enrichissent en dormant](#) ». Selon le député « le numérique doit être au service de l'humain et non pas l'inverse. »

Le débat tombe à pique pour [Eurecab](#), un nouvel acteur du marché qui entend résoudre le problème à travers une nouvelle forme de centrale : [une place de marché 100% transparente](#).

À la différence des centrales de réservation habituelles (Uber, Chauffeur Privé etc.) qui imposent leur prix aux chauffeurs, sur Eurecab, les prestataires de transport définissent eux-mêmes leurs prix et le type de courses qu'ils souhaitent réaliser. Par exemple, un chauffeur peut choisir de faire seulement des courses pour les aéroports pour un prix qu'il détermine.

En permettant aux prestataires d'agir en entrepreneur autonome, Eurecab leur donne ainsi toutes les cartes en main pour développer leur propre clientèle.

Eurecab référence aujourd'hui plus de [300 prestataires](#) de transport en France, parmi lesquels des chauffeurs indépendants ainsi que des sociétés regroupant plusieurs dizaines de chauffeurs.

Pour les Utilisateurs du service, il s'agit d'un [comparateur intelligent qui permet de réserver](#) le taxi ou VTC le plus approprié au besoin de l'utilisateur. Au service de l'autonomie de ses prestataires, et du porte-monnaie de ses clients, Eurecab assure un rôle de place de marché nouvelle génération, d'où chacun sort gagnant.

La start-up se rémunère sur la base d'une [commission de 12% du prix de la course](#).

À propos de Eurecab

Eurecab a été [fondé en 2015](#) par Cédric Van-Daele et Théodore Monziès, anciennement créateurs du service iDCAB de la SNCF (réservation d'un taxi à prix fixe couplée au billet de train). Ingénieurs de formation, ils ont eu l'idée de créer Eurecab suite au constat des fortes différences de prix appliqués par les différentes sociétés de taxi ou de VTC.

[Lauréat du Réseau Entreprendre, de la French Tech et de ParisTech](#), la jeune start-up compte accélérer son développement grâce à une Serie A qui devrait aboutir premier semestre 2017. L'objectif principal de cette levée de fonds sera notamment de multiplier le nombre de centrales partenaires et d'accompagner le lancement d'une application mobile. Celle-ci permettra de démultiplier le nombre de courses, pour ainsi passer d'un rythme de plusieurs milliers de réservations par mois à plusieurs millions.